

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 mai 2023

---

RENFORCER LA PRÉVENTION ET LA LUTTE CONTRE L'INTENSIFICATION ET  
L'EXTENSION DU RISQUE INCENDIE - (N° 1225)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 247

présenté par  
Mme Panonacle

-----

**ARTICLE 9 TER**

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« le public potentiellement concerné est préalablement informé »

les mots :

« les personnes potentiellement concernées sont préalablement informées ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel.